



Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine



3^{ème} COmité de PIlotage « Objectifs et Actions »

Site Natura 2000 FR7200672
« Coteaux calcaires du causse de
Daglan et de la vallée du Céou »



- **1^{ère} phase : Inventaire et description de l'existant**
 - Inventaires et descriptions biologiques
 - Recensement et description des activités socio-économiques

COFIL du 22
juillet 2012

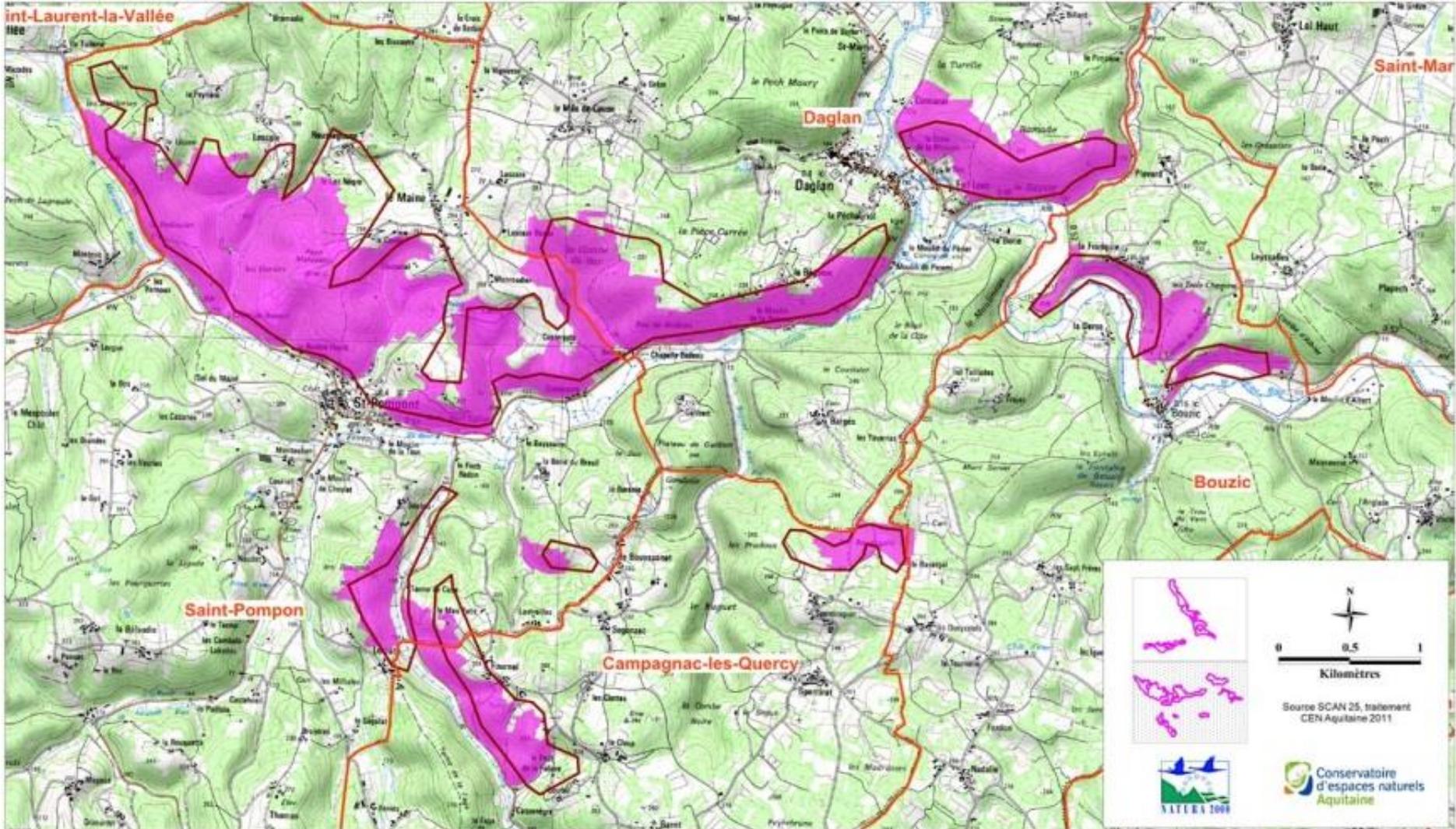
- **2^{ème} phase : Analyse et Hiérarchisation des enjeux**
 - Analyse
 - Définition des entités de gestion
 - Hiérarchisation des enjeux

Groupes de travail

- **3^{ème} phase : Objectifs et Préconisations de gestion**
 - Définition des objectifs du site
 - Proposition de mesures de gestion

Groupes de travail

Objet du COFIL de ce jour



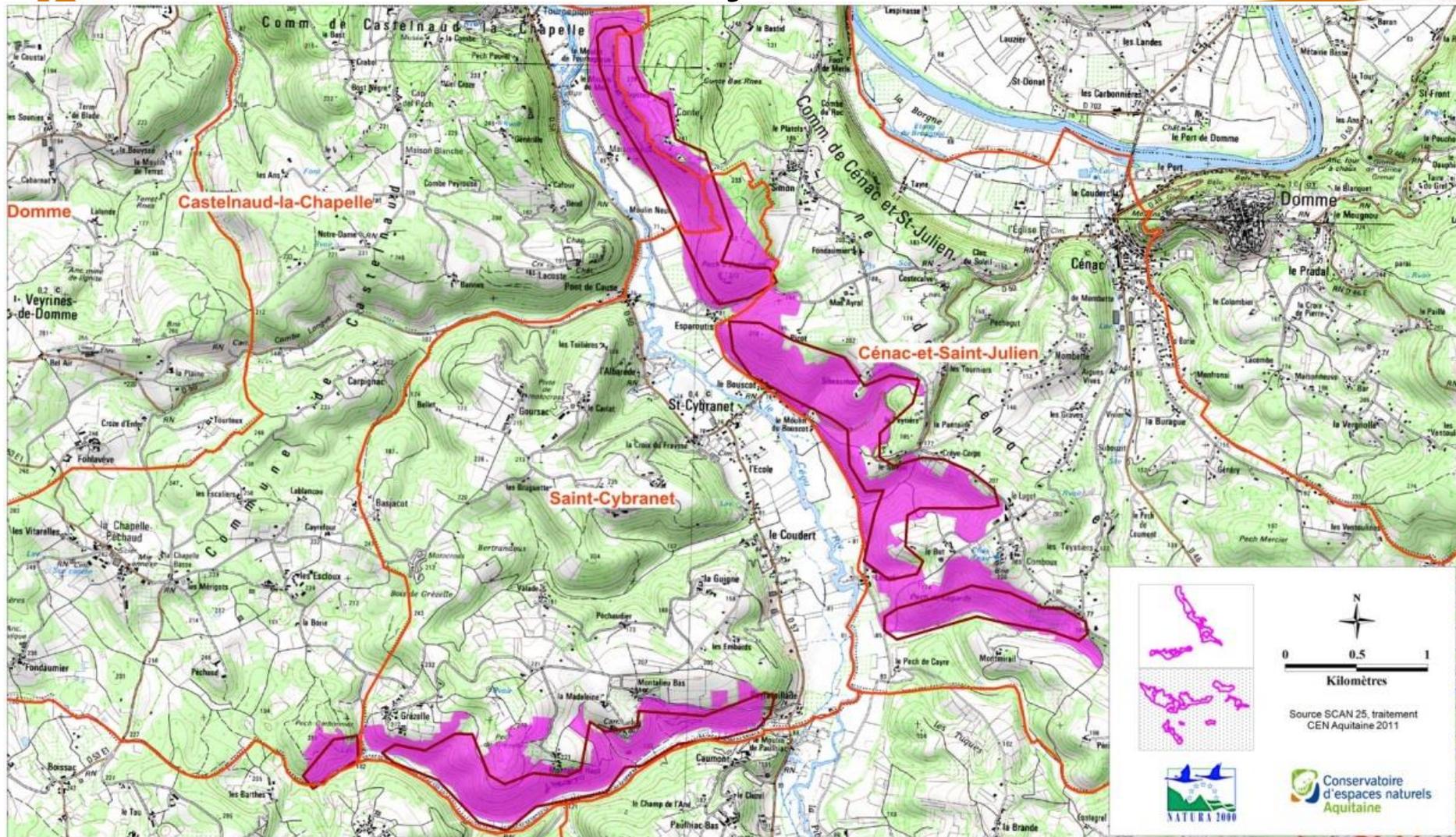
Site Natura 2000 FR7200672 "Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou"

Localisation et emprise du périmètre initial redéfini

Limites communales

Périmètre initial Natura 2000 (FSD)

Périmètre initial redéfini Natura 2000



Site Natura 2000 FR7200672 "Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou"

Localisation et emprise du périmètre initial redéfini

Limites communales

Périmètre initial Natura 2000 (FSD)

Périmètre initial redéfini Natura 2000

6 Habitats d'Intérêt Communautaire recensés sur le terrain :

- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire
- 5130 Formations à *Juniperus communis* sur landes et pelouses calcaires
- 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 5110 Formations stables xéro-thermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses
- 9340 Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*
- 8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

**1 espèce
d'intérêt
communautaire**



Habitats d'espèces d'intérêt communautaire (chauves-souris, lépidoptère): prairies de fauche, boisement...



1

Problématique liée à la gestion et au maintien des boisements de chênes verts

2

Problématique liée à la fermeture des milieux sur coteaux calcaires (pelouses, landes, éboulis)

CAUSES

- Dynamique naturelle de végétation sur coteau calcaire

- Déprise agricole / Modification des pratiques
- Abandon des pratiques traditionnelles

CONSEQUENCES

- Perte de biodiversité
- Disparition des habitats et des espèces

- Banalisation des paysages
- Risque incendies accru

Partant de ces constats, le DOCOB se doit de :



TROUVER LES SOLUTIONS POUR :

- Maintenir les boisements d'intérêt communautaire
- Limiter / Enrayer la fermeture des milieux ouverts sur coteaux



- Définition des Objectifs du DOCOB
- Propositions d'Actions pour le DOCOB

Conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Objectifs à long terme

Objectifs opérationnels

Opération du DOCOB

Actions



Restaurer et/ou maintenir les HIC ouverts ou semi-ouverts

Conserver les boisements d'intérêt communautaire

Milieux ouverts
Maintien de l'ouverture des habitats (pelouses, éboulis)

Milieux moyennement embroussaillés
Maintien (pelouses)

Milieux ouverts
Ouverture

Aide à la restauration
extensive

Maintien des surfaces
extensives

Maintien de vieux arbres
(Chênes)

Amélioration

Objectifs de conservation :
Ils définissent les grandes orientations à suivre pour assurer des conditions favorables au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,

Actions
Afin d'atteindre les objectifs fixés par le DOCOB, un certain nombre d'actions applicables au sein du périmètre Natura 2000 sont définies .
Ces actions prennent la forme de mesures contractualisables (contrats), sur la base du volontariat.

Objectifs du DOCOB

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB
<p>Mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire Communiquer et animer le DOCOB</p>	<p>Valoriser, communiquer, sensibiliser</p>	<p>Sensibilisation de la population et des associations et les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</p>
	<p>Améliorer les connaissances et organiser le suivi du site</p>	<p>Élaboration et mise en œuvre de protocoles de suivi</p>
	<p>Animer l'application du Document d'Objectifs</p>	<p>Mettre en œuvre des actions de conservation des habitats et des espèces</p>
		<p>Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial</p>
		<p>Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan</p>

Rappel

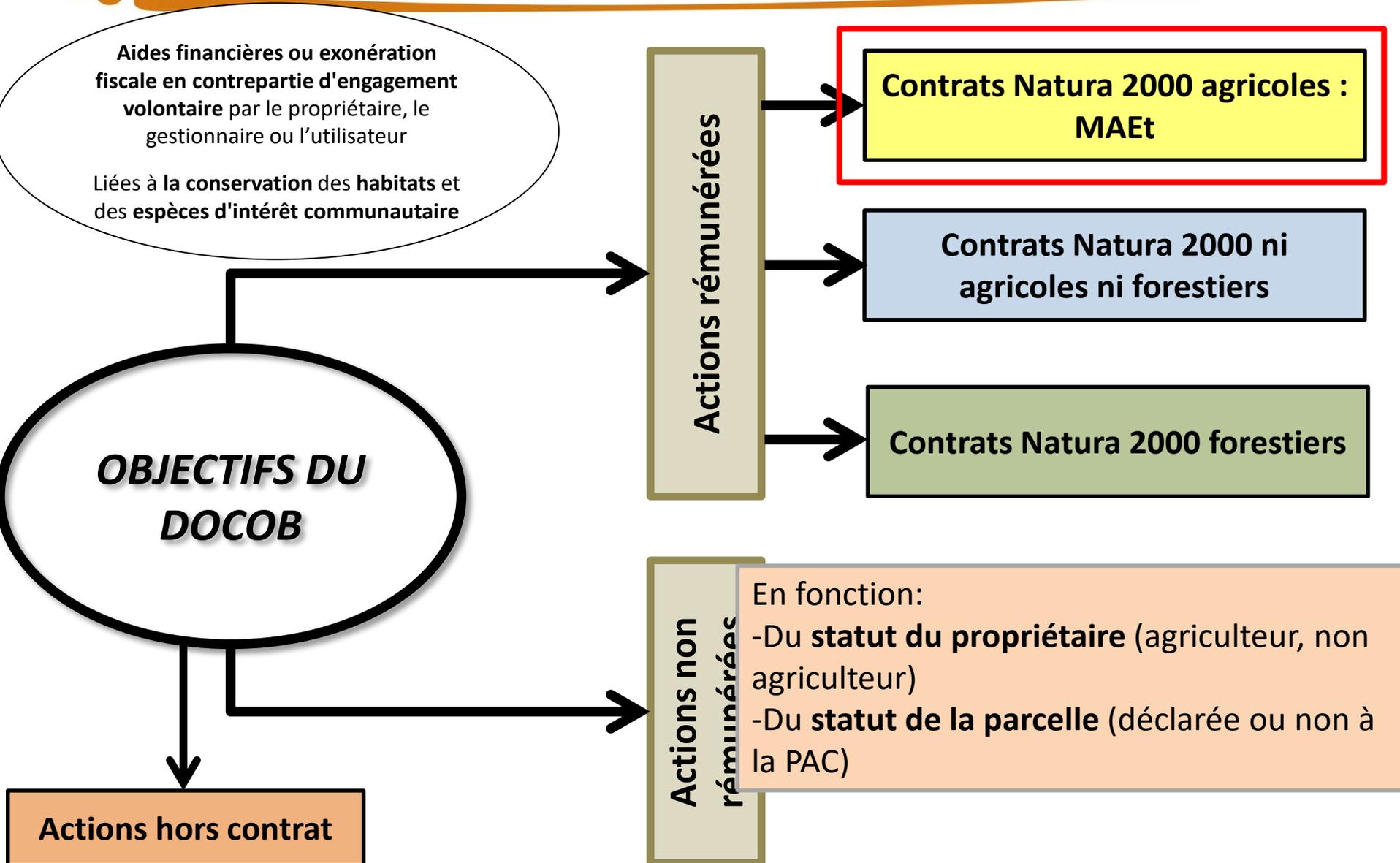
Seules les parcelles abritant des habitats d'intérêt communautaire ou des espèces d'intérêt communautaire ouvrent le droit à la contractualisation

6 HIC identifiés : Pelouses, Landes à genévriers, Landes à buis, Eboulis, Chênaies vertes, Prairies naturelles fauchées

3 types de milieux définis pour les actions ciblées à l'échelle des périmètres :

- Milieux ouverts à semi-ouverts (pelouses, landes, éboulis et prairies)
- Milieux ouverts à semi-ouverts (habitats d'espèces)
- Boisements (Forêts de chêne vert)

Quelles actions pour le DOCOB?



Objectifs:

Favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire, en contrepartie d'une rémunération annuelle

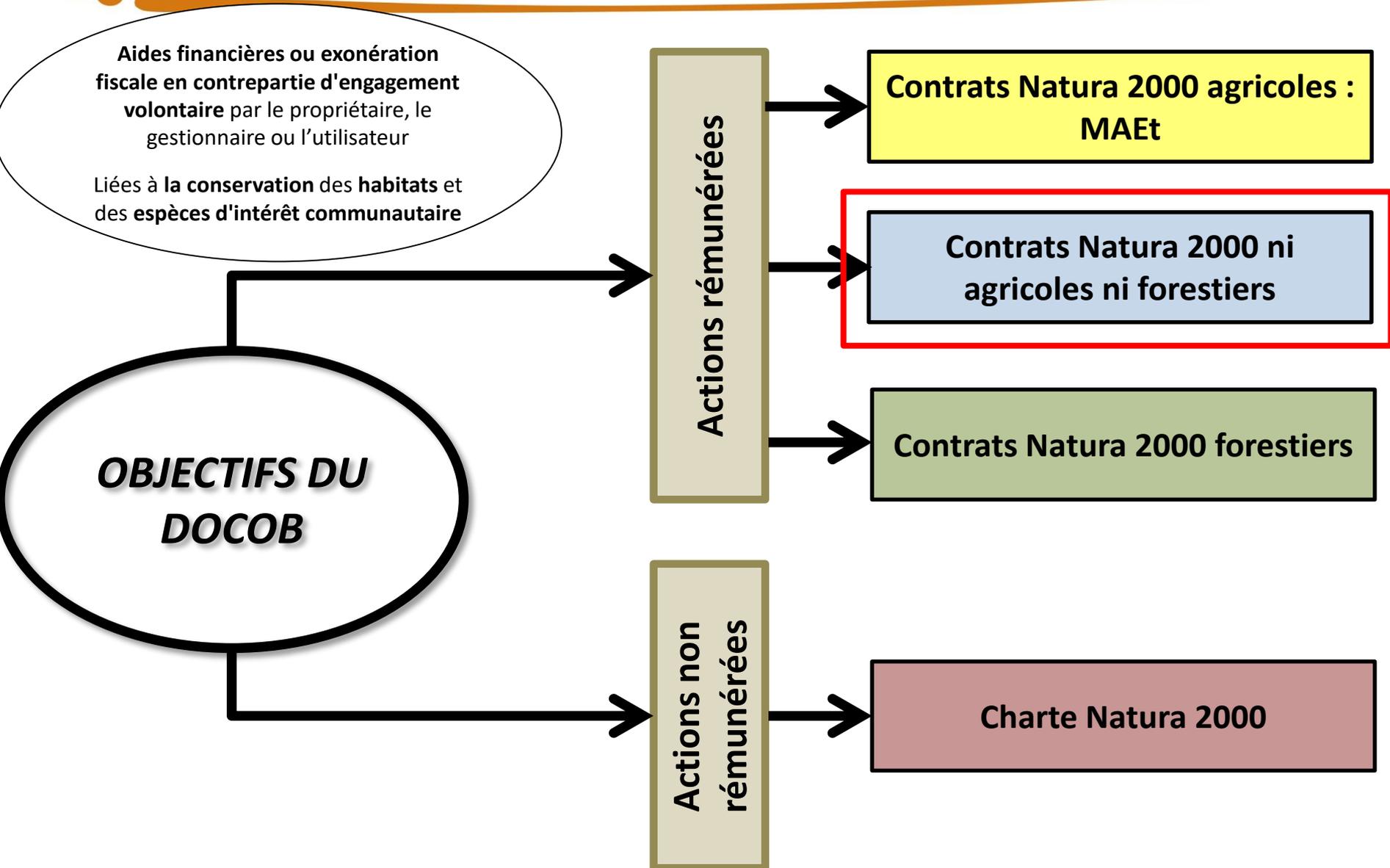
Financement : Rémunère les pertes ou les surcoûts d'exploitation en contrepartie du respect du cahier des charges

Pour qui ? : Agriculteurs

Où? : Sur des parcelles déclarées à la PAC (formulaire S2 jaune) sur lesquelles des HIC ont été identifiés

Durée du contrat: 5 ans sur la base du volontariat

Quelles actions pour le DOCOB?



Objectifs:

Financer des investissements ou des actions d'entretien non productifs visant à assurer le maintien ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable les HIC.

Financement : prise en charge 100%

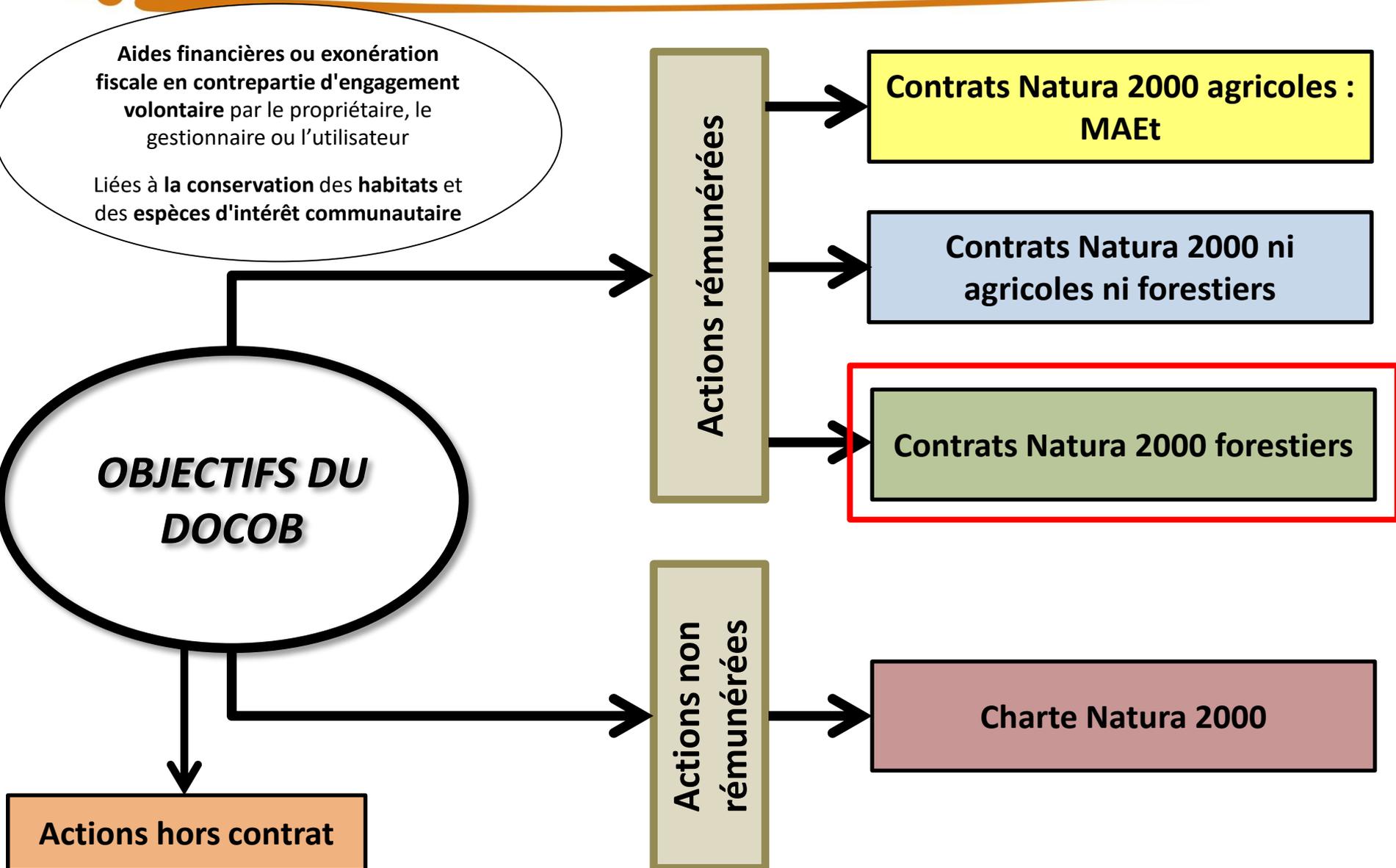
- sur devis => travaux réalisés par entreprise extérieure
- sur barème => travaux réalisés en régie par le signataire

Pour qui ? : Propriétaire ou ayant-droit / Non agriculteur

Où? : Sur des parcelles ni forestière ni agricoles sur lesquelles des HIC ont été identifiés

Durée du contrat: 5 ans sur la base du volontariat

Quelles actions pour le DOCOB?



Objectifs:

Financer des investissements ou des actions d'entretien non productifs visant à assurer le maintien ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable les HIC.

Financement: AP du 25/06/12 précise par mesure les conditions de financements et plafonds

Pour qui ? : Toute personne physique ou morale, publique ou privée titulaire des droits réels et personnels

Où? : Tout élément de parcellaire identifié comme boisement d'intérêt communautaire

Durée du contrat: 5 ans sur la base du volontariat

- Maintien et restauration des habitats naturels ouverts ou semi-ouverts

	Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions
Gradient de fermeture des milieux 	Restaurer et/ou maintenir les mosaïques d'habitats naturels d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts (pelouses, éboulis)	Entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger)
			Entretien par gestion pastorale
		Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés (pelouses, landes, éboulis)	Entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger)
			Entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger)
		Ouverture et maintien des habitats en milieux fortement embroussaillés (pelouses, landes)	Ouverture et entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger)
			Ouverture et entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger)
	Aide à la mise en place d'une gestion extensive par pâturage	Financements d'équipements pastoraux / Acquisition de matériel spécifique à la mise en place d'un pâturage	
	Maintien des surfaces en herbe / gestion extensive	Retard de fauche et limitation de fertilisation	

SITE : FR7200672	COTEAUX CALCAIRES DU CAUSSE DE DAGLAN ET DE LA VALLÉE DU CÉOU	
Code Action : XX Code mesure: A32303R	Libellé de la mesure: Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts-Entretien par gestion pastorale	Priorité: Contrat ni agricole ni forestier
Montant unitaire retenu	Montant à titre indicatif* (sur barème) : 3240€/ha pour 5 ans. <u>Le montant barème a été estimé pour une action-type : il s'agit ici d'estimer le montant de l'action (qui peut prévoir d'autres choses que ce qui est prévu dans l'arrêté barème) dans les conditions spécifiques du site</u> <i>*Montant calculé sur barème (arrêté préfectoral du 4 juillet 2012) en vigueur en Aquitaine. Ce montant est présenté à titre indicatif, le bénéficiaire garde la possibilité de recourir à un financement par devis estimatif.</i>	
Objectifs de la mesure	Les pelouses sèches et les fructicées sont des milieux interconnectés entre-eux formant des mosaïques d'habitats (strates herbacées et ligneux bas et quelques ligneux hauts) qui font la richesse biologique de ces espaces. Sur certaines zones il est nécessaire de mener des opérations de gestion du milieu pour limiter l'embroussaillage puis le boisement des pelouses et landes. Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture des milieux, mais aussi la constitution de mosaïques végétales	
Périmètre d'application	Le périmètre du site Natura 2000	
Type de milieu visé	Pelouses, landes à genévriers communs et éboulis faiblement colonisés par les ligneux (taux d'embroussaillage inférieur à 15%)	
Surface totale de l'habitat/espèce concernée sur le site Natura 2000	(superficie totale des pelouses calcaires, des landes à genévriers et des éboulis dont le taux d'embroussaillage est inférieur à 15%)	
Objectifs à 5 ans	30% de la superficie calculée ci-dessus.	
Habitats d'intérêt communautaire et Habitats d'Espèces d'intérêt communautaire concernés	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires	HIC :5130
	Pelouses calcaires sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)	HIC :6210
	Eboulis ouest-méditerranéens thermophiles	HIC:8130
Acteur concerné	Propriétaires privés et ayants droits	

Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> Parcelles non déclarées en SAU Recouvrement initial par les ligneux inférieur ou égal à 15%. Agrément des parcelles proposées après visite et diagnostic préalable réalisé par la structure animatrice 	
	Engagements	
	Engagements non rémunérés	
	<ul style="list-style-type: none"> Respect des périodes d'autorisation des travaux Tenu d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Pas de retournement, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux Pas de fertilisation, d'amendement ou d'utilisation de produits phytosanitaires 	
	Engagements rémunérés	Classement
Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité de ces engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de sanction	<ul style="list-style-type: none"> Pâturage raisonné pour éviter le sous-pâturage ou le sur-pâturage (défini lors du diagnostic de la parcelle) Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau Entretien des équipements pastoraux Maîtrise des refus de pâturage et des rejets ligneux par entretien mécanique ou manuel Possibilité d'éliminer les rémanents de débroussaillage par points de brûlage dont le nombre et l'emplacement seront définis par la structure animatrice au moment du diagnostic de la parcelle Tenue d'un cahier de pâturage (date d'entrée et de sortie des animaux) par catégorie et par parcelle. Maintien d'un recouvrement arboré/arbustif inférieur à 15% conformément au zonage défini dans le diagnostic initial 	P (Principal)

	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des factures si travaux réalisés par une entreprise. Le versement des indemnités sera effectué après réception d'une déclaration de réalisation des opérations prévues par le signataire auprès de la DDT.
Interdiction de cumul avec les mesures	
Contrôle	
Point de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des travaux conformes aux engagements et au diagnostic initial réalisé : chargement, période de mise à l'herbe et de retrait des animaux, maîtrise des refus de pâturage et des rejets ligneux, respect des zonages réalisés (points de brûlage, conservation d'îlots arbustifs...), maintien du taux d'embroussaillage à 15%, respect des zonages réalisés (points de brûlage, conservation d'îlots arbustifs...).
Sanctions	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'hectares contractualisés Descriptif simplifié des parcelles concernées, en première et en dernière année de contrat (taux de recouvrement des ligneux)

Modalités financières	
-----------------------	--

- Montant sur barème (donné à titre d'exemple) :

Le tableau ci dessous présente l'ensemble des actions finançables dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier selon le barème du 04 juillet 2012 en vigueur.

Opérations	O/N*	Modalités	Coût Unitaire	Variable r**
Entretien des équipements pastoraux	O		45 €/ha/an	5
Suivi des animaux***	O	Suivi faible	100 €/ha/an	5****
		Suivi important	300 €/ha/an	
		Pâturage itinérant	800 €/ha/an	
Transport des animaux	N		30 €/100km	1 à 5
Fauche des refus	N		135 €/ha/an	1 à 5
Exportation des produits	N		70 €/ha/an	1 à 5

* O : Obligatoire N : Non Obligatoire
** r : nombre d'années sur lesquelles une pratique doit être réalisée au cours du contrat
*** Suivi faible : suivi de moins de 20 heures/UGB/an
Suivi important : suivi de plus de 20 heures/UGB/an
Pâturage itinérant : conduite des animaux par un berger
**** Lors d'un projet de réouverture par mise en place d'un pâturage adapté, les modalités de suivi peuvent être évolutives au fil de la réouverture du milieu. Le contrat pourra alors prévoir différentes modalités de suivi, un seul mode de suivi étant réalisé chaque année.

Les années d'intervention sont données à titre indicatif et seront à définir au moment du diagnostic de la parcelle.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Entretien des équipements pastoraux					
Suivi des animaux*					
Transport des animaux					

Fauche des refus					
Exportation des produits					
*Pâturage itinérant					
Montant total du contrat (sur 5 ans) : 3240€/ha soit 648€/ha/an					
<ul style="list-style-type: none"> <u>Montant sur devis</u> <p>Une modulation du montant pourra être acceptée par les services de l'état (DREAL, DDT) dans le cadre d'une intervention par une entreprise. Cette modulation devra impérativement s'appuyer sur un devis détaillé mentionnant l'ensemble des coûts présentés et être validée par l'animateur. En fonction du niveau de coût proposé, le devis pourra être refusé.</p>					
Ressources financières	Participation éventuelle des collectivités territoriales				

- Maintien et restauration des habitats naturels ouverts ou semi-ouverts

	Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions
Gradient de fermeture des milieux 	Restaurer et/ou maintenir les mosaïques d'habitats naturels d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts (pelouses, éboulis)	Entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger) Entretien par gestion pastorale
		Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés (pelouses, landes, éboulis)	Entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger) Entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger)
		Ouverture et maintien des habitats en milieux fortement embroussaillés (pelouses, landes)	Ouverture et entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger) Ouverture et entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger)
		Aide à la mise en place d'une gestion extensive par pâturage	Financements d'équipements pastoraux / Acquisition de matériel spécifique à la mise en place d'un pâturage
		Maintien des surfaces en herbe / gestion extensive	Retard de fauche et limitation de fertilisation



SITE : FR720672		COTEAUX CALCAIRES DU CAUSSE DE DAGLAN ET DE LA VALLÉE DU CÉOU	
Code Action : XX Code mesure: SOCLEH01+HERBE_01+HERBE_06+HERBE_02		Libellé de la mesure: Retard de fauche et limitation de fertilisation	
Montant unitaire retenu		Montant à titre indicatif* : Si 15 jours de retard de 227€/ha/an à 259€/ha/an. *Montant calculé sur la base du PDRH 2007-2013	
Objectifs de la mesure		La définition de périodes d'interdiction d'intervention permet aux espèces végétales et animales inféodées en herbe, entretenues par la fauche, d'accomplir leur reproductif dans un objectif de maintien de la biodiversité	
Périmètre d'application		Le périmètre du site Natura 2000	
Type de milieu visé		Prairies fauchées	
Surface totale de l'habitat/espèce concernée sur le site Natura 2000		5,25ha	
Objectif à 5 ans		Prairies naturelles fauchées	
Habitats d'intérêt communautaire et Habitats d'Espèces d'intérêt communautaire concernés		Prairies naturelles fauchées	
Acteur concerné		Agriculteur	
Conditions d'éligibilité		<ul style="list-style-type: none"> Parcelles déclarées en SAU Agrément des parcelles proposées après diagnostic préalable réalisé par la structure 	
Engagements		Engagements non rémunérés	
<ul style="list-style-type: none"> Respect des périodes d'autorisation des travaux Pas de retournement, pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux 		Engagements rémunérés	
Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité de ces engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne		<ul style="list-style-type: none"> Absence de destruction/retournement Absence de désherbage chimique Respect des apports azotés totaux maximum autorisés, sur chacune des parcelles engagées (50UN ou 95UN?) 	
		le niveau de sanction	
		<ul style="list-style-type: none"> Absence d'apports magnésiens et de chaux Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé Enregistrement des interventions mécaniques sur chacune des parcelles engagées (cahier d'enregistrement précisant les dates d'intervention, le matériel et les modalités d'intervention) Absence de fauche et de pâturage pendant la période définie sur la part minimale de la surface engagée Respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage. 	
		Documents et enregistrements obligatoires	
		<ul style="list-style-type: none"> Localisation des interventions réalisées sur cartographie précise (extrait cadastral ou au moins au 1/5000ème) accompagnée de photographies montrant l'état initial. diagnostic initial réalisé par la structure animatrice ou une autre structure agréée Cahier des charges de la mesure. Le versement des indemnités sera effectué après réception d'une déclaration de réalisation des opérations prévues par le signataire auprès de la DDT. 	
		Interdiction de cumul avec les mesures	
		Contrôle	
		Point de contrôle	
		<ul style="list-style-type: none"> Vérification de la surface déclarée 	
		Sanctions	
		Suivi de la mise en œuvre de l'action	
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'hectares contractualisés Descriptif simplifié des parcelles concernées, en première et en dernière année de contrat 	
		Modalités financières	
		Ressources financières	

Gradient
de
fermeture
des
milieux



Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions	Type Mesure	Montant (€/ha/an)
Restaurer et/ou maintenir les habitats naturels d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts (pelouses, éboulis)	Entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger)	Contrat Natura 2000	370
			Contrat Agricole (Maet)	35 à 88
		Entretien par gestion pastorale	Contrat Natura 2000	648
			Contrat Agricole (Maet)	262 à 281
	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés (pelouses, landes, éboulis)	Entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger)	Contrat Natura 2000	570
			Contrat Agricole (Maet)	246 à 299
		Entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger)	Contrat Natura 2000	878
			Contrat Agricole (Maet)	297
	Ouverture et maintien des habitats en milieux fortement embroussaillés (pelouses, landes)	Ouverture et entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger)	Contrat Natura 2000	739
			Contrat Agricole (Maet)	301 à 354
		Ouverture et entretien par gestion pastorale avec complément d'entretien mécanique/manuel (gyrobroyage ou débroussaillage léger)	Contrat Natura 2000	1107
			Contrat Agricole (Maet)	352
Aide à la mise en place d'une gestion extensive par pâturage	Financements d'équipements pastoraux / Acquisition de matériel spécifique à la mise en place d'un pâturage	Contrat Natura 2000	964	

Rappel

Seules les parcelles abritant des habitats d'intérêt communautaire ou des espèces d'intérêt communautaire ouvrent le droit à la contractualisation

6 HIC identifiés : Pelouses, Landes à genévriers, Landes à buis, Eboulis, Chênaies-verts, Prairies naturelles fauchées

3 types de milieux définis pour les actions ciblées à l'échelle des périmètres :

- Milieux ouverts à semi-ouverts (pelouses, landes, éboulis et prairies) ←
- Milieux ouverts à semi-ouverts (habitats d'espèces) ←
- Boisements (Forêts de chêne vert)

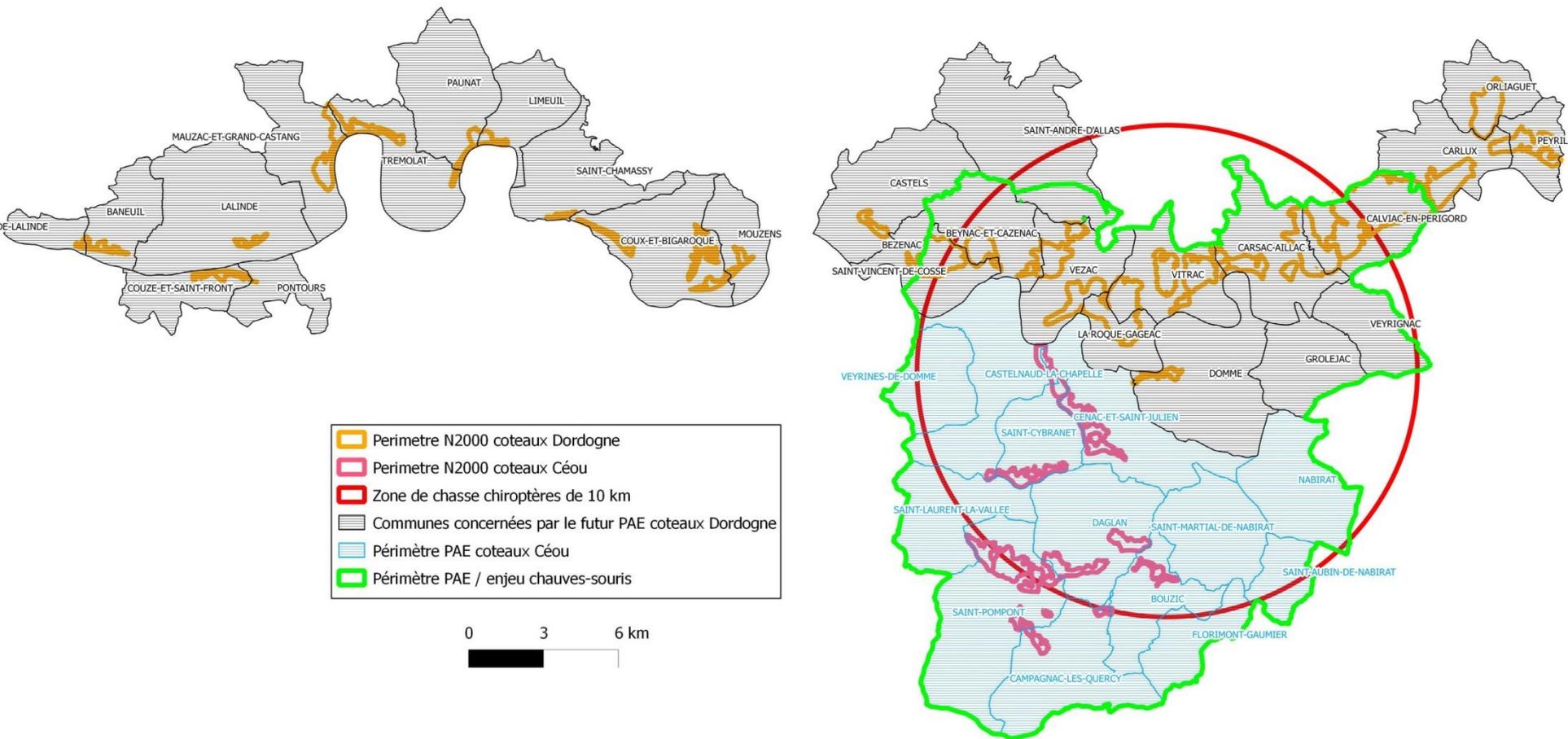
Habitats d'espèces

- Actions ciblées pour une espèce de lépidoptère (Damier de la Succise) et plusieurs espèces de chiroptère dont le Rhinolophe euryale
- Présence d'un site d'intérêt international à proximité du site Natura 2000.
- Nécessité de prendre en compte les zones de chasse des chauves-souris.



- Proposition de mesures en faveurs de ces espèces au sein du périmètre PAE.

Périmètre proposé du PAE



Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions
Conserver et favoriser les espèces d'intérêt communautaire	Maintien des habitats d'espèce	Gestion des prairies par retard de fauche
		Gestion extensive des prairies par pâturage
		Absence de traitements herbicides dans les vergers
	Restauration des habitats d'espèce	Entretien d'arbres isolés ou en alignement
		Entretien de haies localisées de manière pertinente
		Conversion de terres arables en prairies
		Restauration et entretien de mares



MAET uniquement

Rappel

Seules les parcelles abritant des habitats d'intérêt communautaire ou des espèces d'intérêt communautaire ouvrent le droit à la contractualisation

6 HIC identifiés : Pelouses, Landes à genévriers, Landes à buis, Eboulis, Chênaies-verts, Prairies naturelles fauchées

3 types de milieux définis pour les actions ciblées à l'échelle des périmètres :

- Milieux ouverts à semi-ouverts (pelouses, landes, éboulis et prairies)
- Milieux ouverts à semi-ouverts (habitats d'espèces)
- Boisements (Forêts de chêne vert)

Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions
Conserver les boisements d'intérêt communautaire	Maintien des boisements de chênes vert	Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire
	Amélioration les pratiques d'exploitations/gestion sylvicoles	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
		Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
		Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
Création de clairières		



Autres objectifs du DOCOB

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB
<p>Communiquer et animer le DOCOB</p>	<p>Valoriser, communiquer, sensibiliser</p>	<p>Sensibilisation à la découverte du site et de ses richesses en partenariat avec les associations et les collectivités</p>
		<p>Préparer la mise en œuvre du Document d'Objectifs</p>
		<p>Mettre en œuvre des mesures contractuelles</p>
		<p>Mettre en œuvre des mesures hors contrat</p>
	<p>Animer l'application du Document d'Objectifs</p>	<p>Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial</p> <p>Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan</p>

Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions
Valoriser, communiquer, sensibiliser	Sensibilisation à la découverte du site et de ses richesses en partenariat avec les associations et les collectivités	Animation auprès du public (accompagnement de manifestations existantes)
		Conception et réalisation d'un sentier de découverte ou d'interprétation
		Conception et réalisation de livret d'accompagnement au sentier, brochures...

Réunion de travail le 17 juillet 2013

Animation du DOCOB

Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Actions
Animer l'application du Document d'Objectifs	Préparer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	Appropriation du DOCOB
		Concertation, discussion et élaboration de la stratégie
		Identification des ayants droits
		Information et communication sur les mesures de gestion
		Identification des besoins financiers
		Aide au montage d'une AFP
		Adaptation aux nouveaux dispositifs (MAEt et Contrats Natura 2000)
	Mettre en œuvre des mesures contractuelles	Prise de contact avec les ayants droits
		Rencontre des propriétaires (contractualisation et création AFP)
		Diagnostic des parcelles
		Propositions de contrats
		Aide au montage de dossier
		Suivi de l'instruction
		Aide à la mise en œuvre technique des mesures
	Mettre en œuvre des mesures hors contrat	Ingénierie financière
		Élaboration du cahier des charges techniques
		Conduite d'opération
	Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	Intégration des enjeux du site (coteaux calcaires) dans les documents de planifications (PLU, SCOT,...)
		Participation à la démarche d'évaluation des incidences
	Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan	Bilan et évaluation des actions et des contrats
Préparation et animation du comité de pilotage		
Coordination des avis techniques		
Mise à jour du DOCOB		
Rédiger les comptes-rendus		

La Charte Natura 2000

- La charte Natura 2000 vise la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Elle a pour objectif de favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation.
- Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » une gestion qui permet le maintien des habitats et espèces remarquables au sein du périmètre du site.
- Le signataire peut être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. Le signataire s'engage pour une durée de 5 ans.

- **Des recommandations:**
 - non soumises à contrôle. Il s'agit de mesures de gestion favorables aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaire mais que le signataire n'est pas formellement tenu de respecter.
- **Des engagements:**
 - contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Seuls les engagements ouvrent droit aux avantages de la charte.

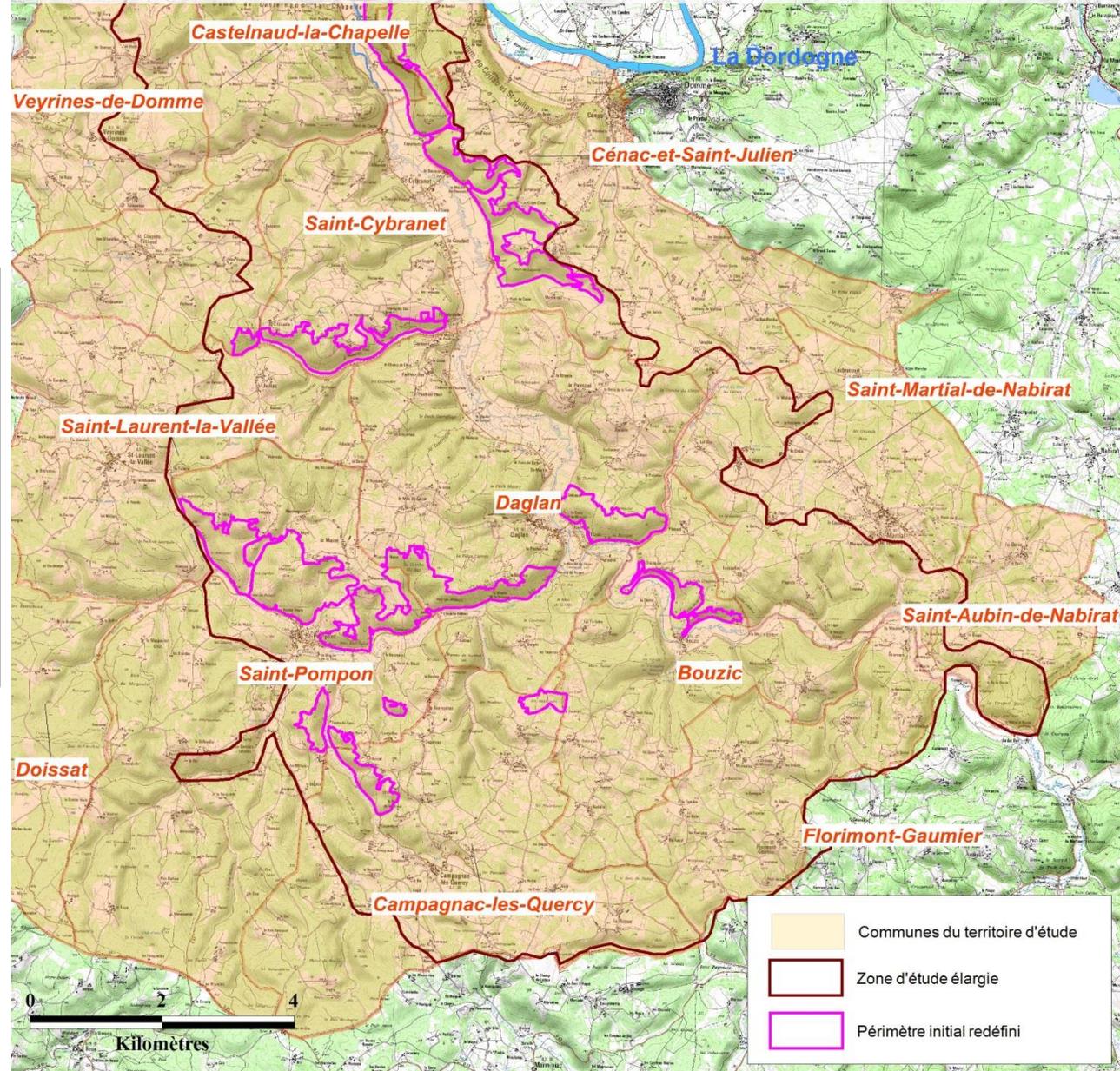
- Engagements et recommandations pour les différents types de milieux:
 - **Pelouses sèches et landes** : ne pas dégrader la végétation, évacuer les rémanents en cas de travaux...
 - **Prairies**: ne pas détruire les prairies, ne pas les boiser,
 - **Formations boisées hors forêts**: ne pas détruire les haies, les bosquets, ne pas utiliser de produits phytosanitaires
 - **Milieux forestiers**: ne pas entreposer de déchets, ne pas modifier la nature du boisement
 - **Activités de loisirs**: ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des chemins de randonnée.

Analyse de la dynamique de la végétation au sein d'une zone d'étude élargie (12000 ha)

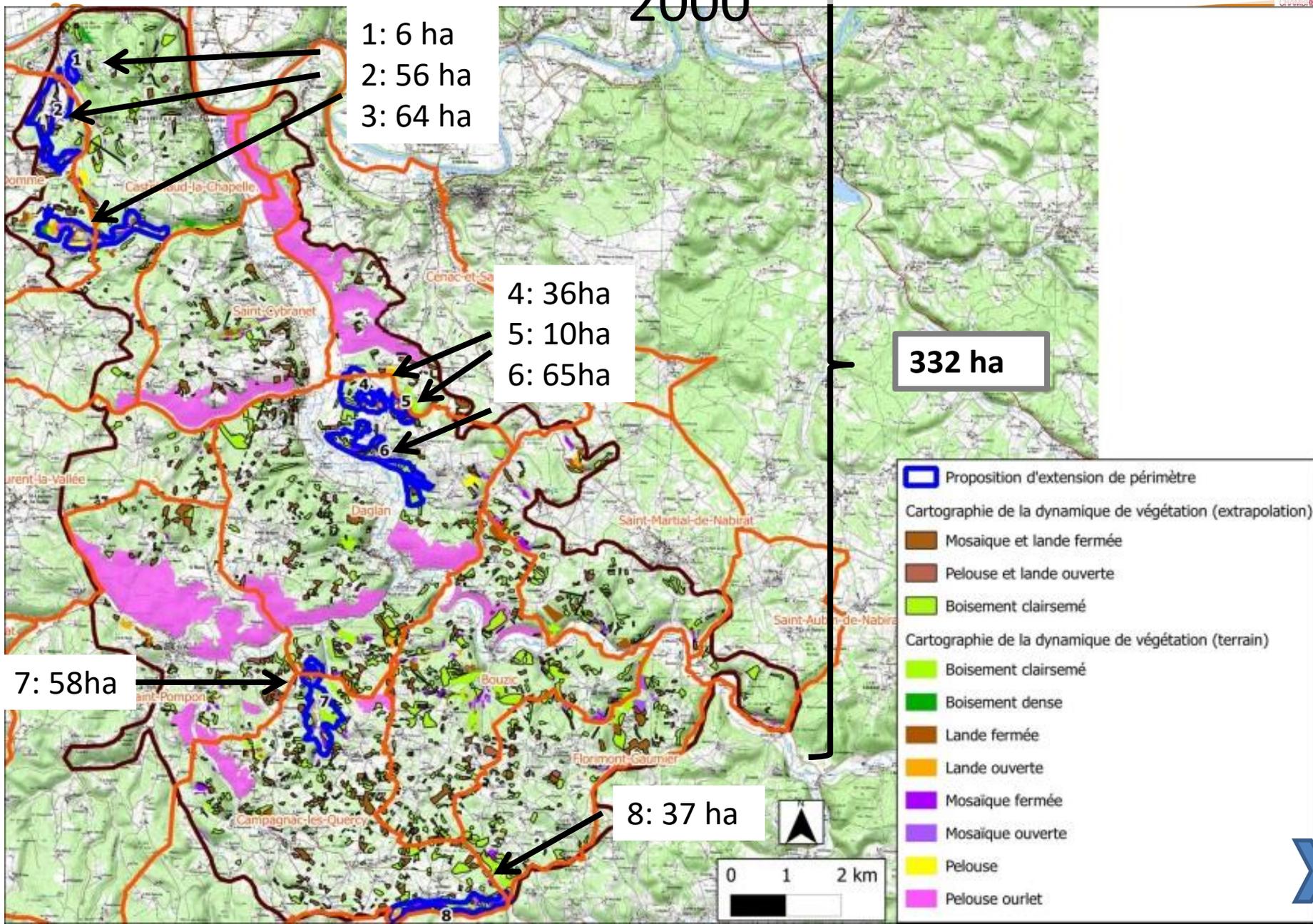
d'espaces naturels
Aquitaine

Quelques chiffres:

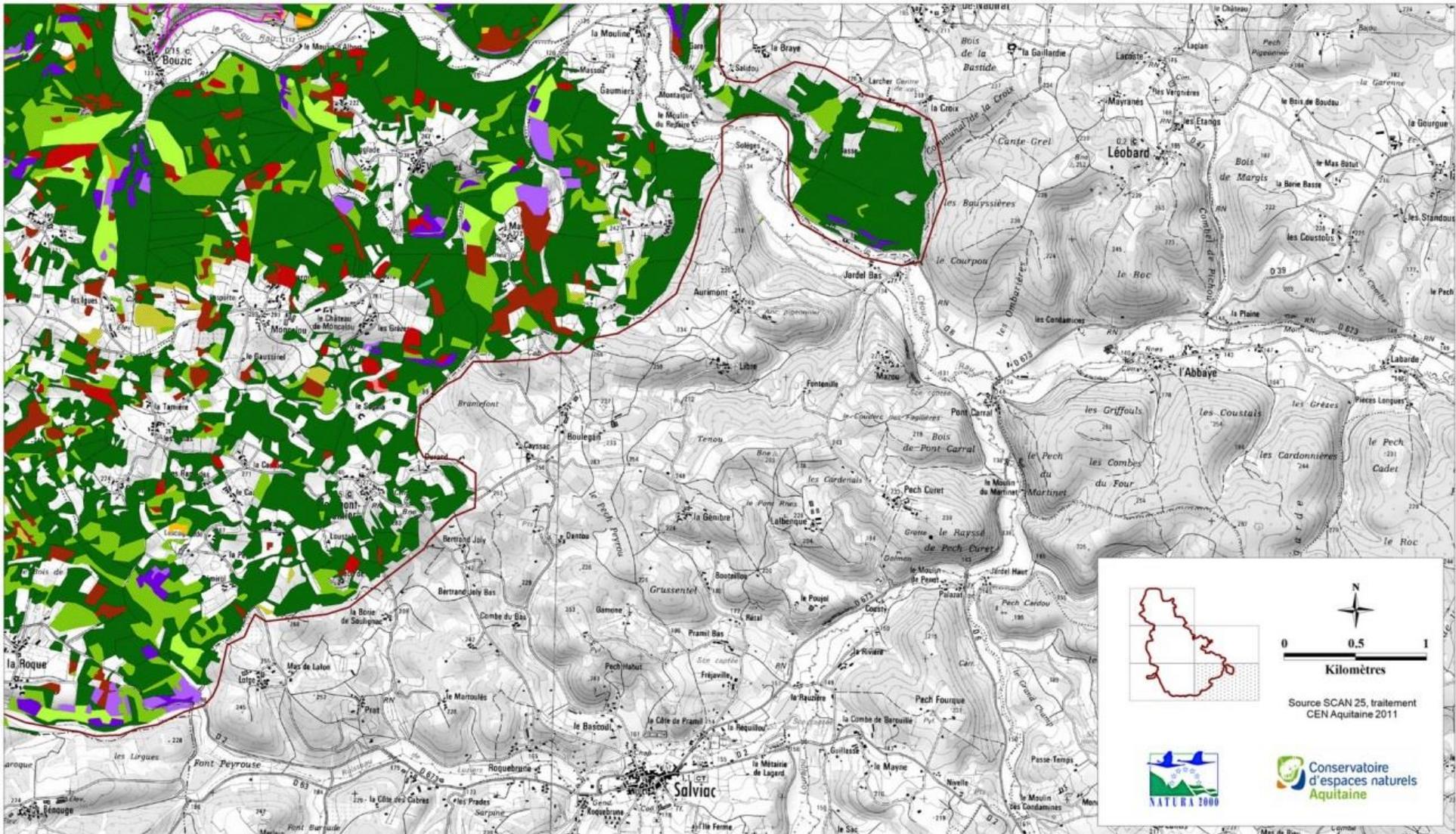
- 6000 hectares cartographiés
- 70% de boisement
- 11% de boisement clairsemé
- 12% de pelouses calcaires et de landes



2000



Merci pour votre attention

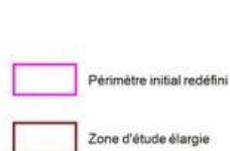


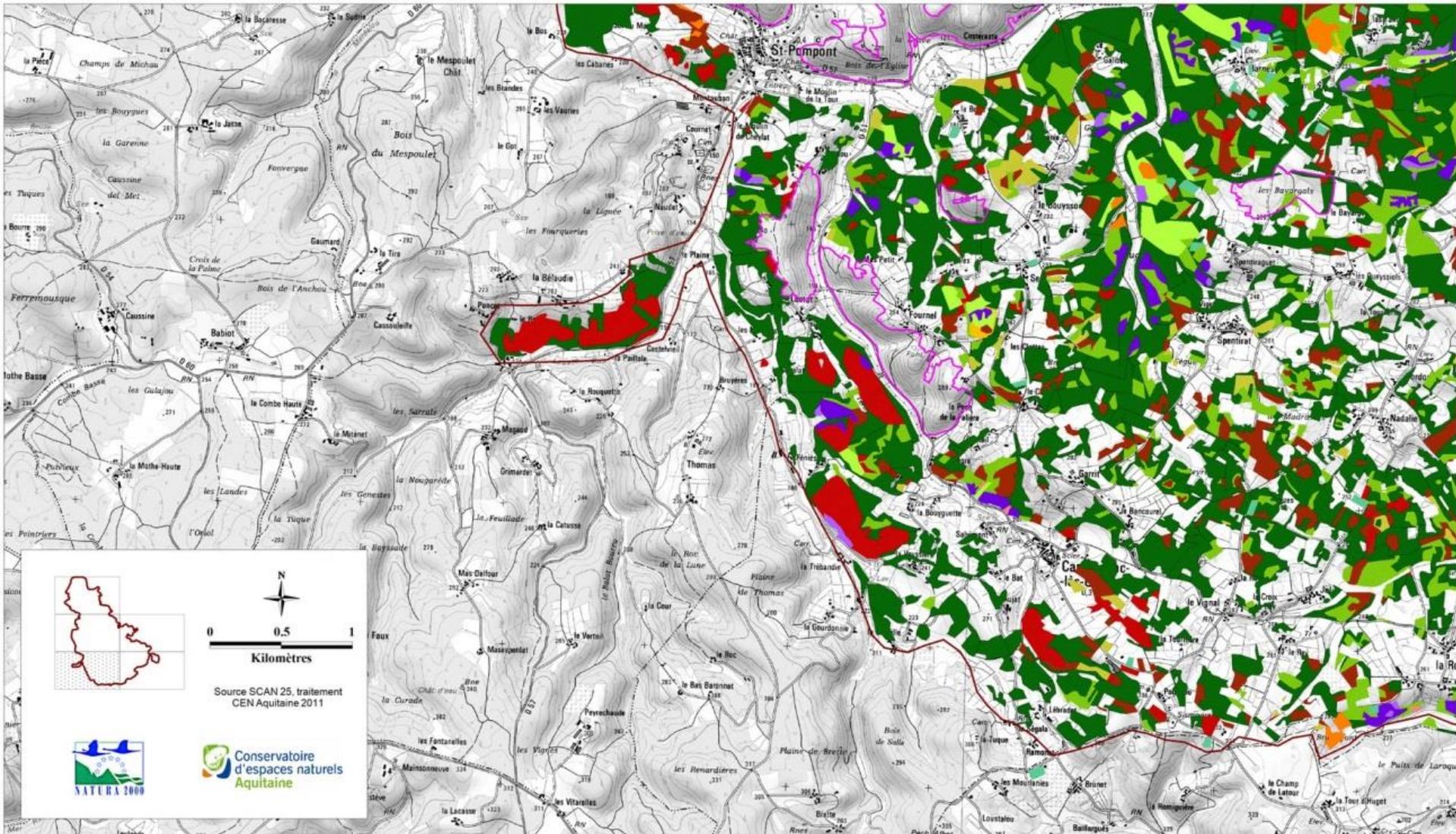
Site Natura 2000 FR7200672 "Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou"





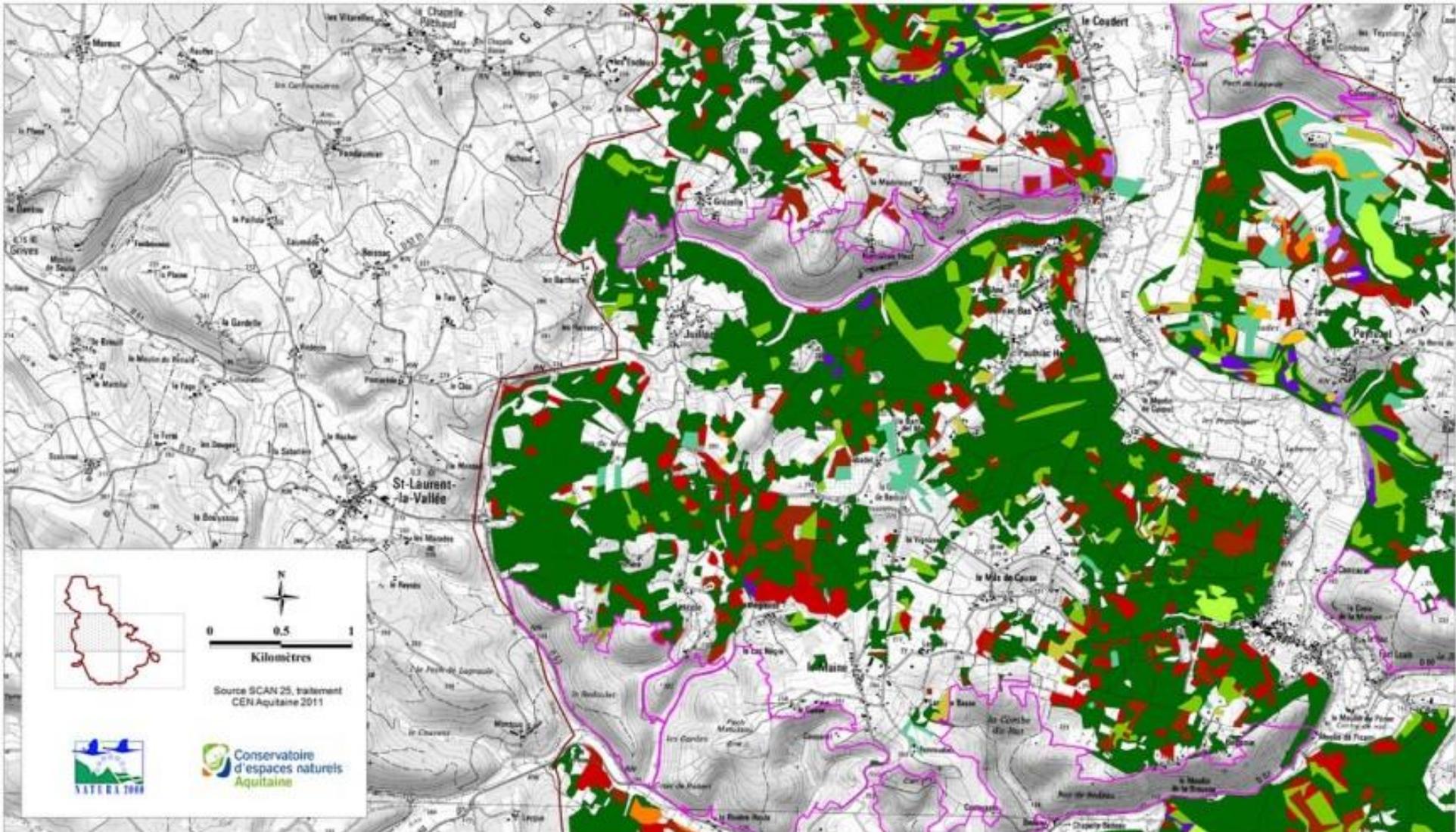
Site Natura 2000 FR7200672 "Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou"





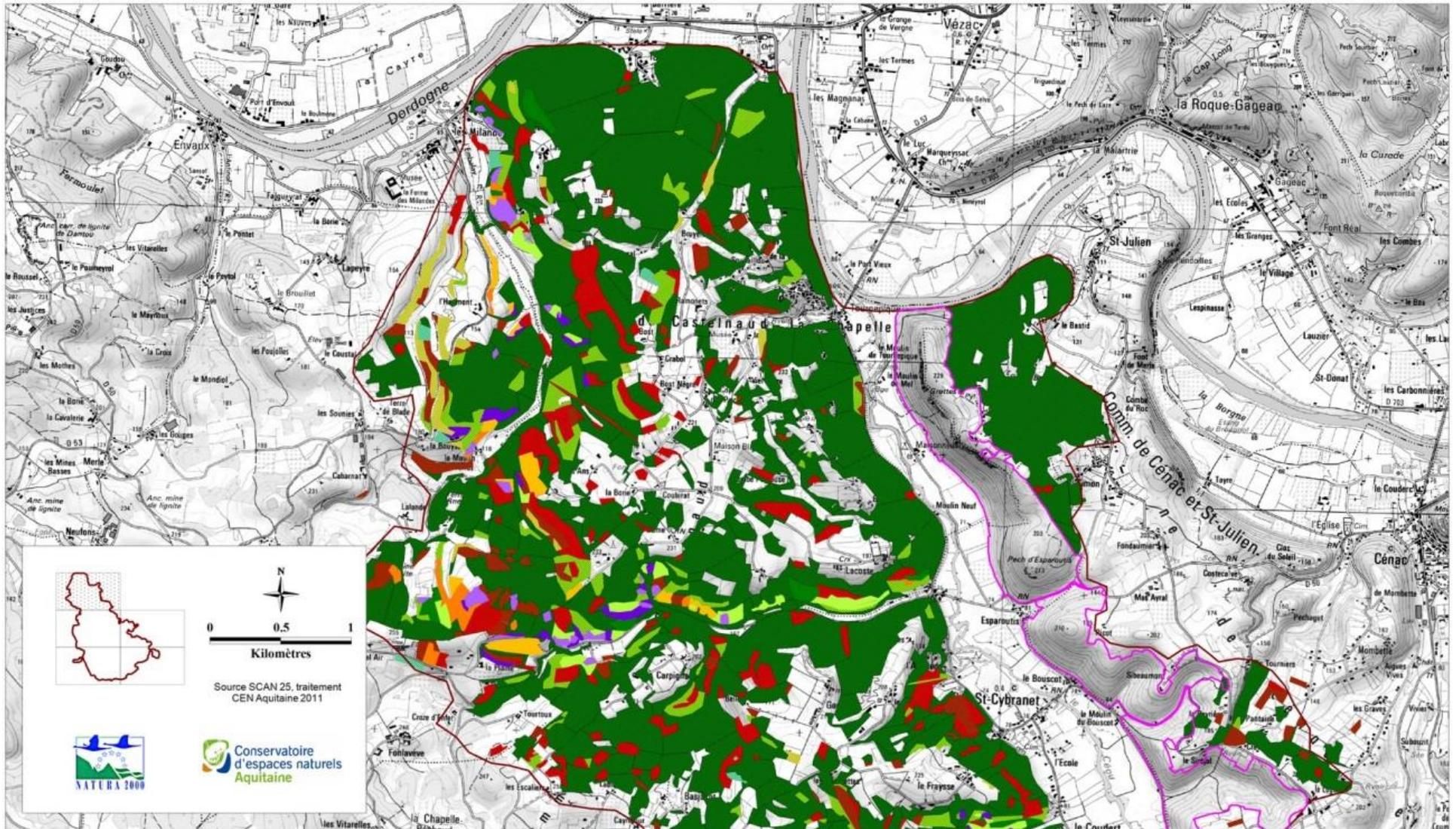
Site Natura 2000 FR7200672 "Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou"





Site Natura 2000 FR7200672 "Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou"





Site Natura 2000 FR7200672 "Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou"

-  Périmétre initial redéfini
-  Zone d'étude élargie

- Cartographie de la dynamique de végétation (inventaire de terrain)**
-  Boisement clairsemé
 -  Boisement dense
 -  Lande fermée
 -  Lande ouverte
 -  Mosaïque fermée
 -  Mosaïque ouverte
 -  Pelouse
 -  Pelouse ourlet

- Cartographie de la dynamique de végétation (photo-interprétation)**
-  Pelouses et landes ouvertes
 -  Mosaïques et landes fermées
 -  Truffières
 -  Boisements clairsemés
 -  Boisements de feuillus
 -  Boisements de résineux